

# L'INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE (I.C.E.M.)

## Qu'est-ce que c'est ?

### C'EST LE MOUVEMENT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE

Ce sont tous les enseignants qui, à la suite de Freinet, se sont engagés dans un processus plus ou moins avancé de mise en place de la pédagogie Freinet. Tout camarade, militant, qui s'engage dans ce processus est donc membre à part entière de l'I.C.E.M. comme il n'existe pas de hiérarchie, mais seulement des niveaux de responsabilité différents selon les moments. L'I.C.E.M. repose sur les principes de la loi de 1901 concernant les associations.

### L'I.C.E.M. EST UN ORGANISME DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

C'est par les recherches et les expérimentations, par les confrontations et les mises en commun que les camarades membres de l'I.C.E.M. mettent au point les outils, le matériel et les articles pédagogiques qui sont ensuite confiés à la C.E.L. (Coopérative de l'Enseignement Laïc) pour production et diffusion. En retour la C.E.L. contribue à assurer l'existence matérielle de l'I.C.E.M. (contribution financière).

### STRUCTURES ET RESPONSABILITÉS A L'I.C.E.M.

Comme dit plus haut, les responsabilités sont liées au travail. Elles se situent à deux niveaux :

- **Départemental** : Dans chaque département existe un comité ou conseil d'animation responsable groupé autour du délégué départemental, ainsi que des groupes de travail.
- **National** : On retrouve d'une part, une structure administrative d'animation nationale, d'autre part des modules de travail.

### LES MODULES DE TRAVAIL

On peut distinguer d'une part, de petites unités de travail, équipes réduites et limitées dans le temps, ayant un objectif précis, se créant et se dispersant selon les besoins ; d'autre part, des secteurs ou des commissions, avec un animateur, assurant la coordination, la synthèse, la production et regroupant un nombre variable de petites unités ou modules, ces secteurs assurant une certaine permanence à travers le temps.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'I.C.E.M.

Il comprend 15 délégués régionaux chargés de la liaison permanente entre les groupes départementaux et le C.A. national, quinze animateurs pédagogiques qui sont à l'écoute du mouvement, peuvent faire des synthèses, déceler de grandes options, relancer les idées... 12 administrateurs de la Coopérative de l'Enseignement Laïc, plus enfin, l'équipe de Cannes constituée de camarades enseignants ayant quitté leurs fonctions pour se mettre au service du mouvement qui les prend en charge financièrement. Ce sont les techniciens chargés de faire exécuter les décisions prises, de réaliser les productions, de faire circuler les idées, chacun étant responsable d'un secteur. Le C.A. peut coopter 5 personnes pour l'aider dans ses travaux.

### LE COMITÉ DIRECTEUR

C'est une équipe collégiale de 5 membres auxquels l'assemblée générale donne délégation en cas de décisions rapides à prendre et qui rendent compte devant elle. Ils sont là pour faire un travail de recensement des idées, des chantiers de travail, des productions de rencontres. Ils sont à l'écoute permanente du mouvement et en liaison avec les groupes départementaux. L'un de ses membres prend, depuis la disparition de Freinet, le titre de président pour toutes les questions légales.

### LES STRUCTURES DE TRAVAIL DE L'I.C.E.M.

- Les praticiens-militants de l'I.C.E.M. se retrouvent, généralement en dehors des heures rémunérées, dans des structures de travail qui permettent :
  - l'échange des travaux et des recherches parmi les enseignants déjà engagés en pédagogie Freinet ;
  - la confrontation d'idées et de pratiques nouvelles dans l'orientation de la pédagogie Freinet ;
  - la diffusion de nos idées et de nos pratiques à l'extérieur (vers les collègues qui veulent bien s'informer, les normaliens), par des stages, week-end, rencontres, journaux, etc.
- L'I.C.E.M. est, statutairement, le rassemblement de différents groupes de travail. On ne peut donc adhérer à l'I.C.E.M. qu'en participant à au moins une des structures suivantes :

#### I. LES GROUPES DÉPARTEMENTAUX :

- Organisés coopérativement, autonomes mais en relation avec les instances d'animation régionale et nationale, ils créent leurs propres réseaux de travail et d'entraide (réunions, stages, échange de pratiques, fabrications d'outils, etc.).
- En général un camarade est chargé plus particulièrement du travail administratif : le délégué départemental.
- Ces groupes peuvent se rencontrer sur le plan régional : un délégué régional assure la liaison entre les départements et les instances nationales de l'I.C.E.M. Il apporte dans les rencontres régionales qu'il suscite, les informations du comité directeur, du C.A. de l'I.C.E.M. et de la C.E.L. De même, à l'écoute des départements, il fait « remonter » les idées, les propositions et critiques des départements.
- Au niveau départemental ou régional, de nombreux groupes éditent des bulletins départementaux ou régionaux.

#### II. LES COMMISSIONS NATIONALES OU CHANTIERS DE L'I.C.E.M. :

- Travaillent sur des thèmes plus précis (approfondissement d'une question, réalisation d'outils, de dossiers, de livres, etc.). Chaque unité de travail est appelée module. Les modules sont regroupés en secteurs (par exemple maths, second degré... voir page suivante).
  - Diverses commissions éditent des bulletins de liaison ou de revues témoignant de leurs travaux, analyses et recherches.
- La commission « Education spécialisée » qui publie la revue *Chantiers* se situe dans ces structures nationales.
- Pour obtenir les adresses des délégués départementaux ou tout renseignement complémentaire (bulletins, stages, etc.), écrire à Monique RIBIS, I.C.E.M., B.P. 109, 06322 Cannes La Bocca Cedex.